

COMMUNE DE OISSERY

PROCES VERBAL

Nbre de conseillers	L'an deux mil dix-sept, le 19 Septembre à 20 heures,
En exercice : 19	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
Présents : 10	en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis
Votants : 14	CHAUVET, Maire.
Date de Convocation	<u>Etaient présents</u> : Mrs Jean-Louis Chauvet, Serge Menu, Mme
12/09/2017	Monique Gastellu, Mr Alain Sanchez, Mme Pascale Delarosière, Mr
Date d'affichage	Arnaud Geurts, Mmes Katia Bonnefoy, Frédérique Filepi, Mrs Patrice
12/09/2017	Maschi, Philippe Lemaitre.
	<u>Absents excusés représentés</u> : Mr Jean-Louis Ragon pouvoir
	donné à Mr Alain Sanchez, Mme Bernadette Martinez pouvoir donné à
	Mr Jean-Louis Chauvet, Mr Jean-Marie Torset pouvoir donné à Mr
	Serge Menu, Mr Etienne Lorenzo pouvoir donné à Mme Monique
	Gastellu.
	<u>Absents</u> : Mr David Michel, Mmes Arielle Montoban, Lorna
	Gratacos, Mrs François Vidaud, Joachim Florentin.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mr Arnaud Geurts.

Le Procès-Verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque conseil municipal, tous les points inscrits à l'ordre du jour sont préalablement débattus et travaillés par les membres du conseil municipal lors des différentes réunions de travail.

Monsieur le Maire tient à prendre la parole avant la discussion du point à l'ordre du jour :

« Comme vous le savez dans exactement 2 ans et demi, un nouveau conseil municipal sera mis en place et il y a de grandes chances que des prochains conseillers municipaux sont déjà autour de cette table. A l'inverse nous serons plusieurs à quitter nos fonctions pour diverses raisons.

Aussi ne connaissant pas le prochain maire et son équipe, il m'appartient de tout mettre en œuvre afin que tous ceux qui souhaitent s'investir puissent avoir les informations nécessaires.

Pour cela, j'ai proposé à Monsieur Serge Menu de prendre ma place de maire jusqu'à la fin du mandat afin que je me consacre à transmettre tout ce que j'ai pu acquérir durant ces 22 années aux autres.

La réponse de Monsieur Serge Menu a été la suivante : « Non, nous sommes un groupe qui avons démarré un projet ensemble, qui avons très bien travaillé durant ces années et il est important que nous terminions ensemble dans l'ordre ou nous l'avons démarré. »

De ce fait, je propose à l'ensemble des conseillers municipaux comme à l'ensemble des Ostéraciens, à tous ceux qui souhaitent s'investir pour la commune et qui ont des questions sur le fonctionnement d'une mairie, de prendre contact avec moi, je les recevrai

individuellement ou à plusieurs, et je prendrai le temps nécessaire pour répondre à leur questions et leur offrir ce que j'ai appris durant toutes ces années.

Le prochain conseil municipal sera composé dans sa majorité de nouvelles personnes et il serait dommage qu'ils perdent trop de temps à pouvoir démarrer leur programme.

A titre personnel, cette démarche est faite pour cesser mes fonctions de maire l'esprit libre et avec le sentiment du devoir accompli.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les raisons pour lesquelles le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été mené. La loi SRU ayant entraîné la caducité du POS, la commune devait définir clairement dans le nouveau PLU l'affectation des sols, et permettant de favoriser le renouvellement urbain de la commune par une diversification de son habitat, préserver la qualité architecturale et environnementale, limiter la consommation d'espaces agricoles, et de permettre un développement harmonieux de la commune selon les principes du développement durable. De nombreuses évolutions réglementaires et des documents supra-communaux étaient également à prendre en compte (en particuliers la loi ALUR et le Schéma directeur de la région Ile-de-France – SDRIF).

Monsieur le Maire rappelle que le projet de PLU a été arrêté par délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2017, puis soumis à avis des personnes publiques associées et consultées (PPAC). La commune a reçu 9 avis de la part des PPAC. Tous sont favorables au projet, certains avec des réserves toutefois, demandant des adaptations mineures du projet et des compléments de justification. Le projet arrêté, complété des avis reçus et rappelant les outils et supports de concertation utilisés, a ensuite été soumis à enquête publique du 22 mai au 22 juin 2017. 10 personnes ont été reçues par la commissaire-enquêtrice, et 7 observations écrites ont été faites, portant notamment sur la zone agricole située au sud de la rue du 26 août 1944 (constructibilité et emplacements réservés) et la prise en compte de l'activité horticole dans le règlement. La commissaire-enquêtrice a également fait un certain nombre de remarques favorisant l'amélioration du projet de PLU.

Suite à la rencontre avec la commissaire-enquêtrice, la commune a expliqué dans le mémoire en réponse les modifications qui seraient apportées au projet de PLU arrêté, pour prendre en compte l'ensemble des avis et remarques. Le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêtrice ont été remis à la commune le 27 juin 2017, donnant un avis favorable avec recommandations.

Considérant que le projet de PLU après modifications mineures est prêt à être approuvé,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 05 mai 2015 prescrivant l'élaboration du P.L.U.,

VU le compte rendu du débat du conseil municipal en date du 05 avril 2016 portant sur les orientations du projet de Plan Local d'Urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 janvier 2017 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de P.L.U.,

VU les avis des personnes publiques associées et consultées,

VU le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêtrice,

VU le projet de P.L.U modifié, et notamment le rapport de présentation, le projet et de développement durables d'aménagement (non modifié), les orientations d'aménagement et de programmation, les documents graphiques, le règlement et les annexes, ainsi que le mémoire en réponse présentant les modifications apportées au projet de PLU arrêté et apportant les justifications suite aux remarques des personnes publiques associées ou des habitants,

Il est proposé d'approuver le plan local d'urbanisme, lequel sera tenu à disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture et à la préfecture.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des questions ou des remarques sur le dossier du PLU.

Monsieur Lemaitre répond qu'il a relevé certaines coquilles dans le rapport de présentation à savoir :

- Page 45 : il manque le nom du lycée de Dammartin-en-Goële « Lycée polyvalent Charlotte Delbo »
- Page 55 : l'effectif du collège est de 560 élèves et non 420
- Page 125 : Le lotissement Le Clos Hidevert est composé de 118 logements et non 150

Monsieur le Maire informe que Madame Vieira et lui-même ont déjà fait un certains nombres de rectifications et au vu du nombre de pages de ce dossier, il risque d'y en avoir encore, et il va demander à l'urbaniste en charge de l'élaboration du PLU de rectifier ces points.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont d'autres questions ou des remarques sur le dossier du PLU. La réponse négative.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 30.